

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 juillet 2016

Référence
2016-34

Objet de la délibération
Validation du Plan de Financement pour l'Ingénierie Leader 2014_2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	21

Date de la convocation
1 ^{er} juillet 2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 11 juillet 2016 à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : HENRISSAT Martine, LAVOCAT Marie-Claude, ROSSIGNEUX Yvette, GUILLEMY Christine, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie, LACROIX Nicolas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, M. MENET Michel à Stéphane MARTINELLI

Excusé(s) : Mme NEDELEC Anne-Marie,
MM: Michel ANDRE, Jonathan HASELVANDER, GUY Bernard, MAILLOT Denis, Pascal BABOUOT.

Validation du Plan de financement 2016 pour l'ingénierie du programme LEADER 2014-2020

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que « Le syndicat mixte exerce de plein droit les compétences suivantes en lieu et place des EPCI membres », en l'occurrence : « le portage et la mise en œuvre de tout dispositif contractuel de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental ou de toute autre collectivité territoriale ou organisme public. »,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts dudit Syndicat disposant que « les biens et le personnel de l'association du Pays de Chaumont nécessaires au fonctionnement et répondant exclusivement aux compétences du syndicat mixte sont transférés à compter de la date d'installation du syndicat »,

CONSIDERANT le courrier du Président de la Région Grand Est du 03 mai 2016, stipulant la sélection du GAL du Pays de Chaumont lors de la commission permanente du 22 avril 2016, et afin de permettre la mise en œuvre du programme 2014_2020,

CONSIDERANT les dépenses éligibles dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 de Champagne-Ardenne,

SUR PROPOSITION du Président de solliciter la subvention FEADER conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (y compris charges patronales)	27 384.20 €	FEADER (80%)	22 467.36 €
Frais professionnels (frais de déplacements, frais de formation)	700.00 €	Autofinancement (20%)	5 616.84 €
TOTAL	28 084.20 €		28 084.20 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : Contre : 21 Abstention : 0)

1° D'approuver le projet et le plan de financement

2° D'autoriser le Président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 20 JUIL. 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.

